**Prénom NOM**

Né le jour mois année

À Ville (Pays)

Nationalité : xx

Adresse

N° tél.

Prise en charge ASE : date [jour mois année] de la première OPP

Directrice/Directeur des services de greffe judiciaires du tribunal judiciaire

Tribunal judiciaire de [Ville]

Service des déclarations de nationalité Adresse

Fait à Ville, le jour mois année

**Objet : Demande de déclaration de nationalité française pour un mineur isolé pris en charge à l’aide sociale à l’enfance**

***Lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception n° xxxxx***

Madame la Directrice , Monsieur le Directeur des service de greffe judiciaires,

Je m’appelle Prénom NOM, je suis né le jour mois année à Ville, au Pays *(pièce jointe n°1)*. Mineur et isolé, j’ai été pris en charge par les services de l’aide sociale à l’enfance de Département le jour mois année, soit à l’âge de xx ans *(pièces jointes n°3, 4 et 5).*

Je suis actuellement domicilié à xxx *(pièce jointe n°6)* et scolarisé xxx *(pièce jointe n°xx).* Par mon investissement et ma détermination, j’ai su m’intégrer au sein de la société française et me tisser un maillage social fort de mes xx années de présence en France comme l’atteste(nt) [appréciations des enseignants ; attestation éducateur / éducatrice ; relevés de notes ; etc.].

J’ai pour projet de poursuivre mon intégration et d’évoluer en France en suivant notamment une formation [xxx] / ***paragraphe à nourrir et personnaliser***. Toutefois, les efforts que j’ai entrepris jusqu’alors ne pourront qu’être récompensés par l’assurance d’une stabilité administrative qui passe notamment par l’anticipation de mon accès au séjour.

**Je me permets donc de vous soumettre par la présente une demande de déclaration de nationalité française sur le fondement de l’article 21-12 du code civil.**

L’article 21-12 du code civil se lit comme suit :

*« L'enfant qui a fait l'objet d'une adoption simple par une personne de nationalité française peut, jusqu'à sa majorité, déclarer, dans les conditions prévues aux articles 26 et suivants, qu'il réclame la qualité de Français, pourvu qu'à l'époque de sa déclaration il réside en France.*

*Toutefois, l'obligation de résidence est supprimée lorsque l'enfant a été adopté par une personne de nationalité française n'ayant pas sa résidence habituelle en France.*

***Peut, dans les mêmes conditions, réclamer la nationalité française :***

***1° L'enfant qui, depuis au moins trois années, est recueilli sur décision de justice et élevé par une personne de nationalité française ou est confié au service de l'aide sociale à l'enfance ;***

*2° L'enfant recueilli en France et élevé dans des conditions lui ayant permis de recevoir, pendant cinq années au moins une formation française, soit par un organisme public, soit par un organisme privé présentant les caractères déterminés par un décret en Conseil d'Etat.*

De plus, l’article 17-3 du même code dispose :

*« Les demandes en vue d'acquérir, de perdre la nationalité française ou d'être réintégré dans cette nationalité, ainsi que* ***les déclarations de nationalité, peuvent, dans les conditions prévues par la loi, être faites, sans autorisation, dès l'âge de seize ans.***

***Le mineur âgé de moins de seize ans doit être représenté par celui ou ceux qui exercent à son égard l'autorité parentale.****»*

J’ai été pris en charge par les services de l’aide sociale à l’enfance de Département le jour mois année *(pièces jointes n°3,4 et 5),* soit avant l’âge de xx ans, ce qui me permet de justifier de trois ans de prise en charge révolus. Je réside actuellement en France *(pièce jointe n°6).* Je remplis donc l’ensemble des conditions requises pour une demande de déclaration de nationalité française.

Par ailleurs, assidu et volontaire, j’ai été scolarisé en 201-/201- en dispositif xxx au collège xxx (adresse) *(pièces jointes n°xx et xx)*. J’ai ensuite intégré l’établissement « xxx » (adresse) aux fins d’obtention d’un CAP xxx *(pièces jointes n°xx à xx)*.

Mon investissement a été récompensé par des résultats scolaires très satisfaisants, comme en témoignent mes relevés de notes *(pièces jointes n°xx et xx)* et la réussite de mon diplôme *(pièce jointe n°19****)*. Exposer la suite du parcours scolaire jusqu’à l’année en cours.**

Enfin, je suis aujourd’hui âgé de 16 ans, je peux donc justement vous faire parvenir ma demande sans représentation légale. **[A adapter si le/la jeune à moins de 16 ans et ainsi représenté.e dans le cadre de sa déclaration de nationalité par ceux qui exercent à son égard l’autorité parentale].**

Au vu de l’ensemble de ces éléments, je vous demande de bien vouloir donner une suite favorable à ma demande de déclaration de nationalité française afin de pérenniser mon avenir. Il semble en effet que mon parcours témoigne de la construction de mon projet de vie en France, du maillage social et des attaches personnelles que j’ai constitués et de mon insertion dans la société française.

Conformément à l’article 26 du code civil qui dispose que : **« *il en est délivré un récépissé après remise des pièces nécessaires à la preuve de leur recevabilité* »,** il me sera remis, au dépôt de la présente, un récépissé de demande de déclaration de nationalité française.

Je vous remercie d’avance de l’attention particulièrement bienveillante que vous porterez à l’instruction de mon dossier et vous prie d’agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l’expression de ma respectueuse considération.

**Prénom NOM**

* **Imprimer**
* **Signer**
* **Photocopier en 2 exemplaires : l’un qui sera déposé au Tribunal judiciaire ; le second (avec apposition du tampon du TI / et signature du greffe avec la date du jour) qui servira d’attestation de dépôt que vous conserverez.**

**Pièces jointes : la liste des pièces jointes est à moduler en fonction des documents à disposition du/de la jeune. Toutefois, il est IMPERATIF de présenter un extrait d’acte de naissance + l’ensemble des décisions judiciaires justifiant des trois ans révolus de prise en charge + justifier de sa résidence en France.**

* ***Pièce jointe n°1 : Copie de l’extrait d’acte de naissance original / de l’acte de naissance original [légalisé ou apostillé + traduit par un traducteur assermenté par la Cour d’appel si écrit en langue étrangère] et original traduction***
* *Pièce jointe n°2 : Copie passeport en cours de validité (le cas échéant) ou carte consulaire ou carte scolaire*
* ***Pièce jointe n°3 : Copie de l’ordonnance de placement provisoire***
* ***Pièce jointe n°4 : Copie du jugement de placement***
* ***Pièce jointe n°5 : attestation de prise en charge ASE***
* ***Pièce jointe n°6 : attestation de domicile***
* *Pièce jointe n°7 : carte vitale + CMU-C en cours de validité*
* *Pièce jointe n°8 : Copie des certificats de scolarité 201-/201-*
* *Pièce jointe n°9 : Copie des bulletins de notes 201-/201-*
* *Pièce jointe n°10 : Copie des certificats de scolarité 201-/201-*
* *Pièce jointe n°11 : Copie des bulletins de notes 201-/201-*
* *Pièce jointe n°12 : Copie des diplômes obtenus (date)*
* *Pièce jointe n°13 : Note sociale du service éducatif*